

2011/3285 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13 200 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 21/03/2011, p. 0611)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaite, à l'occasion de cette délibération consacrée au versement de subventions à différentes manifestations universitaires, revenir sur l'objectif qui est affiché dans cette délibération de faire de Lyon, je cite, une « ville internationale de formation et de recherche, soutenue par la forte dynamique de ses pôles de recherche et de compétitivité grâce à la présence d'organismes internationaux et au foisonnement des laboratoires ».

Tout le monde bien sûr ne peut que partager cet objectif ! Il a d'ailleurs fait l'objet d'une déclinaison dans le schéma de développement universitaire adopté en octobre 2010 au Grand Lyon mais malheureusement il y a, des intentions aux actes, quelques écarts que je souhaite aujourd'hui signaler, et notamment dans la mise en œuvre du plan Campus. Valérie Pécresse est venue il y a quinze jours le rappeler ici même à Lyon. Aucun gouvernement avant celui-ci n'avait fait autant d'effort pour l'enseignement supérieur. Il a doté le PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) de Lyon de 575 millions d'euros de capital, ce qui permet une opportunité d'actions sans précédent.

Bien sûr, ces crédits viennent en plus du contrat de plan Etat-Région qui se monte à 105 millions d'euros et qui va permettre d'autres réalisations. Les collectivités locales ont bien sûr pris part à cette opération Campus qui a été lancée par l'Etat, et maintenant il est temps de passer à l'action. Un certain nombre d'études ont été effectuées et les premiers projets peuvent donc être lancés au cours de cette année 2011. Il n'y a pas besoin d'attendre plus longtemps.

Le rayonnement et l'attractivité de nos écoles et de nos universités sont stratégiques pour le développement de notre agglomération. Nous sommes, par rapport aux autres villes universitaires de France, d'Europe ou du monde, dans une course de vitesse qui nécessite d'agir et d'agir vite. Les obstacles idéologiques ou politiques doivent s'effacer devant l'intérêt de notre agglomération. Il est donc temps, pour cette année 2011, de lancer les premiers projets de l'opération Campus, sachant qu'à Lyon nous sommes plus spécifiquement concernés par le Campus Charles Mérieux qui s'étend des berges du Rhône à Lyon Sud en passant par Gerland, il y a bien sûr les autres opérations dans les autres universités de l'agglomération, je pense notamment à la Doua à Villeurbanne.

Monsieur le Maire et Président du Grand Lyon, il est donc de votre responsabilité avec les différents intervenants : Etat, PRES, Collectivités et autres, de lancer ces opérations. C'est le message que je tenais à faire passer aujourd'hui, il ne faut pas que des obstacles politiques ou idéologiques empêchent cette marche en avant de nos universités lyonnaises qui, dans la compétition dans laquelle elles sont engagées, ont besoin de la réalisation de ces projets.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué :
Monsieur le Maire, je pense que M. Havard se trompe deux fois. Il se trompe une première fois, en s'adressant au Maire de Lyon pour obtenir l'accélération du fonctionnement du PRES et de l'élaboration des projets dont il est en charge, grâce à une initiative gouvernementale que nous saluons et que nous appuyons puisque, au côté des financements promis par l'Etat, les collectivités au premier rang desquelles le Grand Lyon, ont fait un effort budgétaire absolument considérable, précisément pour assurer le meilleur positionnement dans la compétition des universités au niveau mondial.

Je rappelle que sur la durée du mandat c'est 100 millions d'euros que le Grand Lyon, dont ce n'est pourtant pas la compétence légale, met à la disposition de l'université pour favoriser le développement de ces projets. Il a donc tort sur ce premier point ; cela étant il ne m'appartient pas...

(Protestations de M. Havard.)

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, laissez M. Arrue s'exprimer.

M. ARRUE Jean-François : L'intervention de M. Havard est également l'occasion de rebondir. Donc le PRES, qui est le véritable maître d'ouvrage de ces questions et non pas le Maire de Lyon, qui ne peut que l'inciter et qui le fait grâce à un certain nombre de subventions ou d'aide logistique des services du Grand Lyon, le PRES a en effet été retardé dans l'évolution de ces dossiers. Mme Péresse l'a souligné il y a une dizaine de jours lors de son passage à Lyon, par des problèmes qui tiennent à l'ingénierie financière. Et c'est là, Monsieur Havard, où je pense que vous avez tort d'intervenir sur ce terrain qui n'est pas un bon terrain pour vous, parce que ces difficultés sont nées de la loi de finances que vous avez votée vous-même, en tout cas je suppose que vous étiez à l'Assemblée nationale ce jour-là, en mi-décembre.

Dans le cas de cette loi de finances a été posé le principe de la prohibition pour les services centraux de l'Etat et pour ce qu'on appelle les ODAC, c'est-à-dire les organismes décentralisés de l'administration centrale, de recourir à des financements privés et ce faisant, vous avez ruiné un certain nombre de dispositifs que le Gouvernement avait pourtant encouragés jusqu'il y a quelques mois encore, et vous avez mis en difficulté le PRES de Lyon, mais pas seulement celui-ci, également le PRES de Bordeaux, le PRES d'Aix et de Marseille qui étaient sur les mêmes bases.

En deux mots parce que c'est quand même assez technique, lorsqu'il s'agit de réaliser quand est un ODAC, on est obligé de passer soit par la loi MOP, loi de maîtrise d'ouvrage public et extrêmement rigide qui suppose qu'un projet précisément défini, déterminé, soit discuté au début et qu'ensuite les modifications, les amendements sont extrêmement difficiles et lents à mettre en œuvre. On voit bien lorsqu'il s'agit de créer des outils, que ce soit du mobilier ou des laboratoires dédiés à la recherche scientifique de très haut niveau, et bien il faut qu'on soit constamment réactif, constamment évolutif. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs s'accorde à considérer que cette loi MOP est absolument inadaptée.

L'autre système reconnu est ce qu'on appelle le partenariat public-privé, le PPP.

Il s'agit en réalité de passer une espèce de bail à construire avec de grandes firmes de bâtiments et de travaux publics. Mais on est prisonnier d'un contrat qui peut être conclu pour 15 ans, 20 ans, 25 ans, qui prévoit non seulement la réalisation mais aussi l'entretien, la maintenance, et financièrement cette opération est absolument désastreuse.

C'est pourquoi le Gouvernement avait lui-même encouragé l'université de Bordeaux à innover avec une troisième voie qu'on appelle précisément le montage innovant et qui consistait, pour les universités, à créer une société en liaison avec les Caisses régionales de dépôts et consignations, ou société de réalisation, dans laquelle l'université était majoritaire et dans laquelle la Caisse des Dépôts et Consignations apportait non pas un financement direct, mais en tout cas sa puissance financière permettant à la société de réalisation d'obtenir des financements privés dans des conditions plus confortables. Or, cela n'est pas possible parce que les dispositions votées en décembre étendent aux filiales majoritaires des ODAC l'interdiction de recourir à des financements privés. Ce qui fait que le PRES de Lyon a travaillé pendant trois ans et demi sur un montage financier encouragé par le Gouvernement, et qui est maintenant totalement invalidé par la loi de finances pour l'année 2011. C'est dire qu'il n'y avait pas besoin de ça, compte tenu de la lourdeur des défis qui lui étaient lancés puisqu'aux dispositions nées de la loi LRU s'ajoutait l'opération grand emprunt, et puis l'opération Campus pour une structure qualifiée d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur qui était une structure extrêmement récente, dotée de moyens humains et matériels relativement limités.

On voit que j'ai du mal à parler de ces questions-là, sans m'enflammer un petit peu, parce que j'assiste régulièrement aux efforts que déploient les universitaires, pour profiter de l'aubaine que constituent les initiatives du Gouvernement, relayées par les collectivités publiques. Et je suis extrêmement navré de voir que ces efforts sont entravés par des réformes législatives, dont on n'a pas totalement mesuré les initiatives, me

semble-t-il, si même, elles ne sont pas le fruit d'une opération de lobbying, ce que je ne veux pas croire et ce qui serait, pour le cas, tout à fait désastreux. Voilà !

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, je voudrais répondre justement à l'interpellation de M. Havard, parce qu'effectivement Mme Péresse nous a reproché la semaine dernière, de ne pas avoir démarré le Plan Campus, alors que l'argent –le vrai argent- n'est disponible que depuis quatre mois, c'est-à-dire décembre 2010 et qu'il y a ces problèmes juridiques complexes, que mon Collègue Arrue vient d'expliquer.

Et à force d'effets d'annonces extraordinaires, je pense que plus personne n'y comprend rien sur les sommes en jeu, entre les effets d'annonces et les réalités. D'ailleurs, M. Havard vient de parler de 575 M€. Alors, parlons en argent disponible : parce que pour faire des travaux, il faut de l'argent, c'est-à-dire en vrai argent, pour les spécialistes, en crédit de paiement.

Pour Rhône-Alpes, l'Etat dispose de 15 M€ disponibles en 2011 pour le CPER. Les 575 M€ dont vous parlez, c'est 23 M€ à Lyon, d'argent dit consommable, c'est-à-dire de vrai argent, 20 M€ à Grenoble : si vous faites le total, cela fait 58 M€. En face, il y a 75 M€ de la Région Rhône-Alpes. J'ai bien dit 58 M€ de vrai argent en crédit de paiement pour l'Etat en 2011 et 75 M€ pour la Région : c'est la différence, Monsieur Havard, entre les effets d'annonces et la réalité !

Alors pour Lyon, le Contrat de Projet Etat Région, qui devait se terminer en 2014 et qui est à l'heure, grâce au plan de relance, mais qui est à l'heure à la fin 2010, au rythme de 2011, se terminera en 2018.

Quant au Plan Campus, qui est le plan n° 2, qu'on commence donc maintenant, alors qu'on annonce déjà le plan n° 3, avec le grand emprunt. Tout cela c'est très bien ! Mais, Monsieur Havard, il faut se préparer à parler de vrai argent ! Parce que c'est avec du vrai argent, qu'on fait des travaux. Et en vrai argent, il y a des sommes disponibles pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes de 58 M€, ce qui veut dire qu'on ne pourra pas faire ce qui est prévu pour le Campus Charles Mérieux, par exemple le Centre d'Infectiologie ; on ne pourra pas faire ce qui est prévu au P4 ; on ne pourra pas faire la rénovation de l'ENS ; on ne pourra pas faire Lyon Nano ; on ne pourra pas faire la chimie du vivant ; et nous, à la Région, nous avons des chèques : nous les mettons sur la table, mais comme on n'est jamais tout seul, si vous ne mettez pas les chèques en face au niveau de l'Etat, nous ne pouvons pas réaliser les opérations.

Alors, on nous demande de commencer le Plan Campus, avec l'argent du CPER : c'est cela qu'on nous demande aujourd'hui de faire ! Mais, Monsieur Havard, cela s'appelle de la cavalerie cette affaire !

M. HAVARD Michel : Je voudrais quand même pouvoir répondre en une minute à ce qui vient d'être dit !

M. LE MAIRE : En général, ce n'est pas l'usage, mais vous pouvez répondre, grâce à la bienveillance du Président de cette Assemblée !

M. HAVARD Michel : Le débat et le dialogue ne sont pas toujours votre chemin favori !

M. LE MAIRE : C'est l'usage, Monsieur Havard ! Allez-y !

M. HAVARD Michel : Oui, c'est l'usage ! Il y a un certain nombre d'intervenants et il me paraît normal que je puisse simplement intervenir et reprendre le sens de mon intervention.

Ce que dit M. Philip montre bien qu'il y a donc de l'argent disponible et qu'un certain nombre de projets peuvent être lancés. Il y a des grosses opérations, qui peuvent nécessiter un montage juridique et un plan de financement pluriannuel plus compliqué : cela, pas de problèmes, tout le monde peut le comprendre. Mais il y a d'autres opérations, notamment toutes les opérations à moins de 10 M€ qui peuvent être lancées. Le seul message que je tenais à faire passer, c'est que ces opérations peuvent être lancées en cette année 2011, sur des montants qui sont des montants importants déjà -pas modestes parce que même en dessous de 10 M€ cela fait quand même une certaine somme- ; il y a de l'argent disponible, donc je redis la chose suivante : pour l'intérêt de notre agglomération, il est important qu'un certain nombre d'opérations démarre dès 2011, parce qu'il y va de l'intérêt général.

M. LE MAIRE : Merci bien, je ne souhaitais pas apporter de réponse, mais quand même je vais dire quelques mots. D'abord pour préciser qu'il y a une loi qui donne l'autonomie aux universités. Ce n'est donc pas le Maire de Lyon, ni le Président du Grand Lyon, qui décide de ce que vont faire les universités. Mais c'est le Président du PRES avec son Conseil d'Administration.

Après, on peut simplement orienter, ce qu'on a fait sur le Schéma de Développement Universitaire. On peut regarder aussi : comme l'a indiqué M. Arrue, il se trouve que l'Université de Lyon avait fait un montage avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la même Caisse avec laquelle, par exemple, nous avons développé toute la Confluence. Cela veut dire que c'est plutôt sérieux : organisme public, dont les présidents d'ailleurs sont -on va dire- un tout petit peu décidés par l'Etat, voire la succession des Présidents.

Tout d'un coup, on décide au niveau des gouvernements, que ce genre de montage ne peut plus être effectué. Alors, évidemment, cela met dans l'embarras le PRES qui va essayer de faire autre chose. Mais c'est vrai que cela aurait pu aller plus vite ! Alors, lorsque j'ai entendu Mme

Pécresse qui nous dit « Ah, mais si vous aviez fait un PPP, cela aurait été plus facile ! » C'est quoi un PPP ? Cela consiste à dire qu'une grande entreprise se substitue à une collectivité publique ou à l'Etat ou à l'Université, dans le cas échéant, de manière à pouvoir investir tout de suite. C'était apparemment ce que voulait Mme Pécresse. Alors, est-ce que c'est la formule unique ? Je n'en sais rien !

Il y a un grand Cabinet qui s'appelle Michel Klopfer et qui dit les choses suivantes sur les PPP : c'est un article paru dans Les Echos « Les PPP, en fait, le choix est entre la technicité et le coût de revient. » Grosso modo, un PPP cela coûte toujours un peu plus cher qu'un ouvrage direct fait par la collectivité ou l'université. On va dire que la Caisse des Dépôts aurait demandé à l'Université, un taux de revient de 7 %, qu'avec un PPP, ce sera de l'ordre de 15 %, donc un tout petit peu plus cher, mais enfin à la limite pourquoi pas ! Mais surtout, M. Klopfer ajoute : « Le danger pour les PPP, c'est qu'on investit beaucoup sans mettre l'investissement dans la dette. » Et donc, « c'est exactement la même chose -dit-il- que les prêts structurés : au début cela paraît moins cher, parce qu'évidemment vous n'êtes pas obligé de payer tout d'emblée. Mais ensuite, vous vous apercevez que cela grève votre budget de fonctionnement, parce que vous vivez à crédit. » Cela a comme inconvénient que la dette n'est pas obligatoirement inscrite dans votre budget. Vous voyez on peut faire des PPP aujourd'hui pour la Ville de Lyon et puis votre budget est exactement le même. On ne l'inscrit pas en investissement et sur le fonctionnement on ne vous met que le coût annuel. Mais comme vous vous engagez sur 35 ans, cela fait un engagement très fort pour la collectivité. Et donc, nous, on préfère avoir des vraies dettes, que des dettes qui ne se voient pas et qui demain, plombent les comptes de la collectivité locale. Je pense que quelque part, cela a dû un peu influencer dans le choix de l'université.

Monsieur Havard, imaginez qu'on vous ait fait cinq PPP sur l'agglomération et que dans vingt ans Ensemble Pour Lyon, à force d'acharnement... soit obligé de payer l'ensemble de ces PPP : que ne diriez-vous pas sur vos prédécesseurs ?

Alors par souci de votre intérêt à 25 ou 30 ans, on va continuer à avoir une gestion plus simple des collectivités territoriales.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)